

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

APIGUARD

2. Composition qualitative et quantitative

Une barquette de 50 g de gel contient :

Substance(s) active(s) :

Thymol 12,5 g

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Gel pour ruche.

Gel granuleux légèrement opalescent, incolore à rose.

4.1. Espèces cibles

Abeilles (*Apis mellifera*).

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Traitement de la varroose due à *Varroa destructor*.

4.3. Contre-indications

Non connues.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Un dosage incorrect pouvant causer des effets négatifs sur la colonie, il est important de respecter le dosage recommandé.

Le produit doit être utilisé dans le cadre d'un programme de contrôle de la varroose.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Ne pas traiter pendant la période de miellée pour éviter une possible altération du goût du miel.

Le traitement peut être effectué immédiatement après le retrait des hausses.

Ne pas utiliser la spécialité lorsque la température maximale journalière attendue est inférieure à 15°C ou lorsque l'activité de la colonie est très faible ou lorsque la température est supérieure à 40°C.

Réunir les colonies faibles avant le traitement.

Toutes les colonies d'un rucher doivent être traitées simultanément.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Eviter tout contact direct avec la peau et les yeux car celui-ci peut causer une dermatite et une irritation de la peau et des yeux.

Lors de l'utilisation du médicament, porter des gants imperméables ainsi que l'équipement de protection habituel.

Après application, se laver les mains ainsi que le matériel ayant été en contact avec le gel, avec de l'eau et du savon.

En cas de contact cutané, laver soigneusement la partie affectée avec de l'eau et du savon.

En cas de contact oculaire, laver abondamment les yeux avec de l'eau courante et consulter un médecin.

Ne pas inhaler.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Une légère agitation de la colonie durant les jours suivant l'application est possible.

Occasionnellement, par forte température, une légère réduction des jeunes stades de couvain peut apparaître pendant le traitement. Ce phénomène est transitoire et n'a pas d'effet sur le développement de la colonie.

Le traitement des colonies peut parfois entraîner une réduction partielle du couvain d'abeilles. Le comportement normal des abeilles consiste à retirer et nettoyer le gel de la barquette au-dessus des cadres de couvain, sans effet sur la colonie. Cependant, certaines races d'abeilles, en particulier des souches plus hygiéniques, peuvent parfois retirer le couvain non operculé à proximité du produit. Dans ce cas, retirer le produit de la colonie.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Traitement dans la ruche : 2 applications successives de 50 g de gel par colonie à 2 semaines d'intervalle.
2 traitements par an, au maximum.

Mode d'administration

Ouvrir la ruche. Ouvrir le couvercle de la barquette et laisser un des angles du couvercle fixé à la barquette. Placer la barquette sur le dessus des cadres au centre, gel vers le haut.

S'assurer qu'un espace libre d'au moins 0,5 cm est disponible entre le haut de la barquette et le couvre cadre. Fermer la ruche. Après deux semaines, remplacer la première barquette par une nouvelle barquette en suivant la même procédure. Laisser le produit dans la colonie jusqu'à ce que la barquette soit vide. Enlever le produit lors de la pose des hausses sur la colonie.

L'efficacité de la spécialité est optimisée si le produit est utilisé à la fin de l'été après la récolte du miel (lorsque la quantité de couvain est décroissante). Toutefois, en cas de forte infestation, la spécialité peut aussi être utilisée au printemps, lorsque la température est supérieure à 15°C.

L'efficacité peut varier entre les colonies en raison de la nature du produit. En conséquence, le produit doit être utilisé comme un traitement parmi d'autres dans un programme de Lutte Intégrée, et la chute des varroas doit être suivie régulièrement. Si une chute de varroas significative est observée pendant l'hiver ou le printemps suivant, il est recommandé d'utiliser un autre traitement de la varroose en hiver ou au printemps.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

L'utilisation d'une dose supérieure à celle recommandée (50 g par application correspondant à 12,5 g de thymol) peut causer des perturbations du comportement de la colonie (agitation, abandon ou augmentation de la mortalité). En cas de surdosage, enlever la dose excédante de la colonie.

4.11. Temps d'attente

Miel : zéro jour.

Ne pas utiliser le médicament pendant la miellée pour éviter une possible altération du goût du miel.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Ectoparasitocides pour usage externe, comprenant les insecticides.

Code ATC-vet : QP53AX22.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le thymol possède une action acaricide. Toutefois, son mode d'action n'est pas parfaitement connu. Il agit par action directe sur les acariens par inhalation et contact.

La dénaturation des protéines est un des modes d'action probable chez l'acarien.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

La part de l'action par inhalation est évaluée à 2/3 et celle par contact direct par l'abeille à 1/3. Toutefois, la proportion relative

de chaque mode d'action peut varier en fonction de la température et de l'activité des abeilles.

6.1. Liste des excipients

Carbomères
Triéthanolamine
Eau purifiée

6.2. Incompatibilités majeures

Sans objet.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

Ne pas conserver à une température supérieure à 30°C.
Ne pas congeler.
Conserver le médicament dans l'emballage d'origine fermé.
Ne pas exposer au rayonnement solaire direct.
Ne pas stocker la spécialité à proximité de pesticides ou d'autres substances chimiques susceptibles de contaminer le produit.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Barquette aluminium
Couvercle aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Le produit ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car cela pourrait mettre en danger les poissons et autres organismes aquatiques.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

VITA BEE HEALTH
1 CASTLEWOOD AVENUE
RATHMINES
D06 H685 DUBLIN 6
IRLANDE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/8103006 4/2001

Boîte de 10 barquettes de 50 g de gel

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

21/12/2001 - 22/05/2008

10. Date de mise à jour du texte

12/03/2019